



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Première Commission

3^e séance

Mardi 1er octobre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin, la Première Commission va poursuivre le débat général sur toutes les questions de désarmement et les questions de sécurité internationale liées au désarmement. Avant de commencer, je saisis une fois de plus l'occasion pour rappeler aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à une durée de 10 minutes pour celles qui s'expriment au nom de leur pays et à 15 minutes pour celles qui s'expriment au nom de plusieurs délégations.

Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationales

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre élection et nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, un plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Ma délégation coopérera pleinement avec vous pour assurer le succès de nos délibérations. Nous aimerions également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour les efforts qu'il a déployés dans le domaine du désarmement et pour l'exposé exhaustif qu'il nous a présenté à l'ouverture du débat général.

En dépit des efforts de la communauté internationale et de l'adhésion de nombreux États membres au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la question de la prolifération demeure une des grandes préoccupations de tous les pays du monde à tous les niveaux étant donné que ces armes constituent un défi majeur pour la paix et la sécurité internationales ainsi qu'une menace constante et terrible pour la survie de l'humanité en général. L'acquisition de ces armes non conventionnelles, la prolifération de ce type de technologie et le danger de voir ces armes tomber dans des mains irresponsables représentent une épée de Damoclès sur nos têtes. L'acquisition de ces armes non conventionnelles et de ce type de technologies a été rendue possible par la présence, partout dans le monde, de physiciens nucléaires qui permettent à de nombreux pays d'obtenir l'accès à des informations détaillées et à des secrets pour construire ces armes. Pis encore, cette technologie risque de tomber entre les mains de factions susceptibles de les utiliser ou de les vendre à quiconque serait prêt à en payer le prix.

De ce fait, en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales, la confiance entre les États et les gouvernements, des initiatives politiques en faveur d'un rapprochement entre les pays et un règlement juste, équitable et pacifique des différends, les armes de destruction massive doivent être éliminées. À cet égard, mon pays se félicite de l'adhésion par le Gouvernement cubain au Traité sur la non-prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des armes nucléaires et demande aux autres États de faire de même.

S'agissant des armes de destruction massive, je voudrais évoquer les dangers qui se posent au Moyen-Orient et l'inégalité dans le rapport de forces qui résulte de la possession par Israël d'armes nucléaires non déclarées. Tous les pays de la région ont adhéré au TNP et assument leurs obligations au titre de ce traité mais Israël refuse d'adhérer à ce traité. Il s'accroche à son arsenal nucléaire, ignorant tous les traités et accords internationaux ainsi que les appels de la communauté internationale à rejoindre la coalition internationale, à signer les traités pertinents, à placer ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à détruire ses stocks d'armes nucléaires.

Il est regrettable que certains États amis d'Israël continuent non seulement de tolérer le comportement d'Israël mais également coopèrent en offrant à cet État des facilités et en lui permettant de développer sa technologie nucléaire et d'accroître sa production d'armes de destruction massive.

Nous sommes préoccupés par le double critère qui est appliqué par la communauté internationale en ce qui concerne les questions liées aux armes nucléaires. Si la pression internationale augmente sur un certain pays accusé d'acquiescer des armes de destruction massive, nous notons une tolérance complète et flagrante vis-à-vis d'Israël. Cette logique est inacceptable et nuit à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Ce danger se pose d'abord dans la région de Moyen-Orient. Nous demandons à la communauté internationale et aux pays ayant une influence sur l'État d'Israël d'exercer des pressions pour que celui-ci élimine ses armes de destruction massive et travaille à assurer une paix durable.

Les armes biologiques et chimiques et les armes classiques sophistiquées ne sont pas moins dangereuses en termes de paix et de sécurité internationales. Le monde a souffert par le passé des conséquences de guerres classiques au niveau bilatéral et multilatéral. L'impact des armes classiques sur les États qui ont souffert de ces guerres touche l'environnement, la population, la flore et la faune.

L'État du Qatar, conscient des effets négatifs et dévastateurs des mines terrestres qui continuent de tuer

des innocents, a été l'un des premiers pays à signer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Dans ce contexte, nous pensons que des États qui ont placé les mines en temps de guerre doivent s'engager à les retirer après la fin des hostilités.

Toujours à propos des armes classiques, nous devons rappeler que les armes légères ne sont pas moins dangereuses que les mines terrestres ou les pièges vu les menaces qu'elles posent à la sécurité et à la stabilité.

Nous saluons le fait que la question de la confiance soit jugée tout à fait prioritaire dans le contexte du désarmement. Le Registre des armes classiques des Nations Unies est un instrument qui symbolise une coopération internationale dans la promotion de la transparence et l'instauration de la confiance entre les États. Mais mon pays estime que le Registre reste faible en raison d'un manque de coopération effective.

L'une des insuffisances du Registre est le fait qu'il n'a pas été élargi pour englober tous les types d'armes, y compris les armes de destruction massive. De ce fait, l'efficacité du Registre pourrait être remise en cause et cela affecterait la transparence et la participation. Nous notons également que l'incapacité de répondre aux demandes de certains États Membres et le fait de ne pas prendre en compte leur avis en vue d'accroître l'efficacité du Registre, pourraient nuire à son action.

M. Sun Joun-yung (République de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation voudrait d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre talent diplomatique et votre dévouement au service du désarmement et de la non-prolifération permettront à nos travaux d'aboutir.

Les délibérations de la Première Commission durant cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale se tiennent dans le contexte du premier anniversaire du 11 septembre, tragédie d'une telle ampleur qu'elle a changé la perception de la sécurité mondiale. Ces actes ont notamment accru notre vigilance face au risque que des armes nucléaires, biologiques et chimiques tombent entre les mains de terroristes.

Depuis le 11 septembre, un sentiment commun d'objectif, d'unité et de détermination a galvanisé la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons saisir cette occasion pour faire face aux questions difficiles du désarmement et de la non-prolifération, au sujet desquelles un accord n'a pu être réalisé au cours des années précédentes.

Ma délégation souligne la nécessité d'intensifier les efforts multilatéraux pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération. Si une approche multilatérale représente la meilleure façon de traiter des questions liées à la maîtrise des armements, il est de plus en plus nécessaire pour le multilatéralisme de mieux s'adapter à la dynamique en évolution de la sécurité internationale. En outre, et pour réaliser des objectifs de désarmement et de non-prolifération, des efforts continus au niveau bilatéral, sous-régional et régional doivent se poursuivre, parallèlement à une approche multilatérale.

Je voudrais évoquer certaines questions de nature prioritaire pour ma délégation.

Assurer la non-prolifération nucléaire et faire des progrès en matière de désarmement nucléaire doivent être prioritaires pour nous tous. Ma délégation est convaincue que les 13 mesures stipulées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doivent se traduire par des actions concrètes dans les meilleurs délais et que, surtout, il est très urgent de réaliser l'universalité du TNP – pierre angulaire du régime de non-prolifération – et de renforcer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, nous saluons la décision de la République de Cuba d'adhérer au TNP et espérons sincèrement que cet événement encouragera les trois autres États qui ne l'ont pas encore fait à suivre cet exemple dès que possible.

L'évolution récente du le paysage nucléaire a réaffirmé le rôle central de l'AIEA en tant que pilier essentiel du régime de non-prolifération nucléaire, en vue d'assurer le respect des obligations du TNP en matière de non-prolifération.

À cet égard, nous exhortons les États parties qui n'ont pas encore conclu d'accords de garanties ou qui ne les ont pas mis en oeuvre à le faire le plus rapidement possible. En outre, ma délégation appuie pleinement les initiatives de l'AIEA, notamment les programmes destinés à faire en sorte que les matières

nucléaires ne soient utilisées qu'à des fins pacifiques, en vue d'assurer la sécurité et la sûreté des installations nucléaires et d'empêcher le trafic illicite des matières nucléaires et des sources de rayonnements. Ces mesures visent à réduire les risques de terrorisme nucléaire et à améliorer nos capacités de lutter contre ces menaces. Reconnaisant l'importance qu'il y a à réaliser l'universalité du Protocole additionnel, mon gouvernement a entrepris les mesures internes nécessaires pour l'appliquer.

La République de Corée voudrait saisir cette occasion pour demander à la République population démocratique de Corée de faire preuve, sans plus tarder, d'une entière coopération avec l'AIEA en vue d'honorer ses obligations en matière de garanties découlant du TNP et du cadre convenu à Genève en 1994. La pleine coopération de la Corée du Nord avec l'AIEA non seulement est une condition préalable à la réalisation de progrès constants dans l'exécution du projet de réacteur à eau ordinaire de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne, mais elle est également un élément indispensable au processus de paix intercoréen.

Nous estimons que les processus de non-prolifération nucléaire et de désarmement se renforcent mutuellement et devraient avancer en parallèle. À cet égard, nous nous félicitons du Traité de réduction des forces stratégiques offensives signé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en mai 2002. Nous espérons que cet accord entre les deux principales puissances nucléaires incitera les autres États dotés d'armes nucléaires à réduire davantage encore leurs arsenaux nucléaires et à adopter des mesures de transparence et de responsabilité accrues, sur la base des principes de l'irréversibilité, de la transparence et de la vérifiabilité. Nous nous félicitons également du partenariat global de lutte contre la dissémination des armes et des matières de destruction massive qui a été adopté par le Groupe des Huit en juin dernier.

Le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires reste la question la plus importante de notre ordre du jour à avoir été renvoyée à une session ultérieure. Ce n'est pas par hasard qu'il figurait en tête de liste des 13 mesures pratiques préconisées dans le Document final du TNP. La communauté internationale devrait saisir toutes les occasions pour manifester un appui solide et sans réserve à ce traité comme pilier essentiel des efforts de non-prolifération

nucléaire et de désarmement. Nous appelons les États dont la ratification est encore nécessaire pour que le Traité puisse entrer en vigueur à le signer et à le ratifier sans plus tarder. Nous voudrions également souligner qu'en attendant l'entrée du vigueur du Traité, il est fondamental de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de la Déclaration ministérielle conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires faite à New York le mois dernier.

Une fois de plus, il est très décevant de voir que la Conférence du désarmement, cette année encore, est restée bloquée en raison des divergences de vues sur son programme de travail. Si la volonté collective de parvenir à un consensus est évidente, la Conférence ne peut toujours pas faire face au nouvel environnement en matière de sécurité. On ne pourra sortir de cette impasse qu'avec une volonté politique réelle et dans un esprit de compromis. Étant donné le vif désir manifesté par les membres de la Conférence, la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires ou autres ne devrait pas être bloquée par des désaccords sur d'autres questions. La conclusion du Traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles représentera non seulement une importante mesure concrète sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires mais constituera également un moyen efficace de lutter contre le terrorisme nucléaire en réduisant le risque de voir des matières nucléaires dangereuses tomber en de mauvaises mains. Par conséquent, nous estimons qu'il est dans l'intérêt supérieur de la communauté internationale d'entamer des négociations sur-le-champ.

Il faut que les régimes de désarmement et de non-prolifération applicables aux armes de destruction massive deviennent plus résistants et puissent mieux s'adapter aux menaces naissantes, notamment l'utilisation potentielle d'armes chimiques et biologiques par des terroristes ou autres acteurs non-étatiques. Dans le cadre de ces efforts, la Première Commission se doit d'accorder une attention particulière à la question des armes chimiques et biologiques.

Mon gouvernement, en tant que membre actif du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, attache une grande importance à ce que la Convention sur les armes chimiques ait une portée réellement universelle et à ce que les États

parties respectent pleinement leurs obligations conformément à la Convention. Étant donné le danger de voir des armes chimiques tomber en de mauvaises mains, la question de l'inspection de cette industrie reçoit une attention accrue dans le cadre de la Convention. Ma délégation espère qu'avec sa nouvelle direction, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pourra plus efficacement accomplir les tâches difficiles qui l'attendent et que la Première Conférence d'examen de la Convention, qui aura lieu l'année prochaine, fournira une occasion précieuse de procéder à un débat utile sur une application plus efficace de la Convention.

Par ailleurs, des efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux sont nécessaires aux fins de lutter contre la menace que représentent les armes biologiques. Nous espérons sincèrement qu'en vue de renforcer la Convention sur les armes biologiques, les États parties pourront mettre au point un programme de travail efficace lors de la reprise de la Conférence d'examen de la Convention, en novembre prochain.

Les efforts entrepris au niveau mondial en vue de contrer la menace croissante que représente la prolifération de missiles balistiques devraient être intensifiés. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'adoption du Code de conduite international en vue de prévenir la prolifération de missiles balistiques, élaboré par les membres du Régime de contrôle de la technologie des missiles. Nous attendons avec intérêt la promulgation rapide du Code et son application universelle car il revêt une grande importance en tant que première norme internationale contre la prolifération des missiles balistiques.

Ma délégation pense qu'une application rigoureuse et efficace de mesures de contrôle des exportations est un élément fondamental de toute infrastructure de non-prolifération. Plus des acteurs non-étatiques participeront au transfert de matières et de technologies, et plus ces transferts se diversifieront, et plus les États parties devront appliquer des contrôles des exportations très stricts aux niveaux national et international. Fort de cette conviction, le Gouvernement de la République de Corée a décidé d'organiser la réunion plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires à Séoul en mai 2003 et en assurera la présidence au cours de l'année suivante. Lors de la Conférence générale de ce groupe qui s'est tenue récemment, il a été décidé que mon gouvernement accueillerait la Conférence générale en

2004. Ma délégation est également heureuse d'annoncer que mon gouvernement et le Département des affaires de désarmement de l'ONU accueilleront conjointement la Conférence internationale sur les questions de désarmement et de non-prolifération sur l'île coréenne de Jeju, en décembre 2002.

J'en viens à présent au domaine des armes classiques. Des mesures visant à combattre et empêcher le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sont absolument indispensables. À cet égard, ma délégation se félicite des initiatives prises au plan régional pour encourager la mise en oeuvre du Programme d'action et se réjouit de participer à la réunion biennale en 2003, qui donnera un nouvel élan à ces efforts. Mon gouvernement appuie fermement la promotion des mesures de confiance pour faciliter le processus de désarmement et de maîtrise des armements. Nous estimons que le dixième anniversaire du Registre des armes classiques des Nations Unies devrait être l'occasion de renforcer son rôle en tant que dépositaire volontaire des données relatives aux armements et d'y assurer par conséquent une plus large participation de la communauté internationale. Sur la péninsule coréenne, nous avons commencé ce mois-ci des opérations de déminage dans la zone démilitarisée en prévision d'une remise en service des voies ferrées et des routes transfrontières. Cela constituera un pas important vers le renforcement de la confiance intercoréenne. Nous espérons que cet événement ouvrira la voie dans un avenir proche à de nouvelles initiatives positives dans le cadre des mesures de confiance militaires entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que l'année écoulée nous a apporté des espoirs nouveaux et des défis redoutables dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiales. À sa présente session, la Première Commission a une lourde responsabilité, qui est de s'attaquer à ces questions. Nous espérons travailler en étroite collaboration avec les autres délégations durant les semaines à venir.

M. Bruno Stagno (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom des États membres du Groupe de Rio – Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexico, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela, Guyana représentant les États des Caraïbes, et de mon propre

pays, le Costa Rica, pour votre élection bien méritée à la présidence des travaux de la Première Commission. Je puis vous assurer de l'appui de tous les membres du Groupe de Rio de sorte que nos travaux soient couronnés du plus grand succès possible.

De même, je voudrais remercier les autres membres du Bureau. Qu'il me soit permis également de remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala et le Département des affaires de désarmement pour le dynamisme et le professionnalisme avec lesquels ils ont appuyé toutes les initiatives en faveur du désarmement. Nous voudrions également remercier M. Dhanapala de sa déclaration devant la Commission.

Il y a un an, après l'attaque terroriste ignoble du 11 septembre, la Commission et l'Assemblée générale ont adopté la résolution 56/24 T intitulée « Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et action mondiale contre le terrorisme ». Le Groupe de Rio souhaite ouvrir le présent débat général en réaffirmant son attachement au multilatéralisme en tant que principe fondamental dans les négociations de désarmement et de non-prolifération. Il souligne le besoin urgent de renouveler cet engagement, non seulement pour maintenir la paix et la sécurité internationales mais également pour contribuer à la lutte mondiale contre le terrorisme.

Le Groupe de Rio est un modèle de multilatéralisme. Depuis sa création, il y a 15 ans, le Groupe de Rio a été un mécanisme permanent de consultation et de concertation politique et a encouragé tant le dialogue que l'adoption de propositions concrètes pour réaliser la paix, renforcer la démocratie et favoriser le développement de la région de l'Amérique latine.

Les membres du Groupe de Rio se félicitent de la création, à la deuxième réunion des présidents sud-américains tenue en juillet dernier à Guayaquil (Équateur), de la zone de paix et de coopération en Amérique du Sud dans le but de contribuer à la sécurité et au développement de la région.

Le Groupe de Rio réitère son attachement à la mise en oeuvre des instruments juridiques internationaux portant sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous nous félicitons du début d'un nouveau cycle devant mener à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

en 2005. Les États membres du Groupe de Rio sont disposés à travailler de façon constructive au renforcement et à la revitalisation de ce traité capital. Nous saluons la décision prise par Cuba d'adhérer au traité et nous exhortons les trois États qui continuent, dans la région, à exploiter des installations nucléaires non soumises aux garanties à adhérer au Traité.

De plus, nous devons exprimer notre préoccupation devant le fait que les 13 mesures concernant le désarmement nucléaire annexées au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 n'ont pas encore été appliquées. Nous regrettons le manque de progrès réel en la matière.

Le Groupe de Rio condamne la mise au point de nouvelles armes nucléaires et appuie les conclusions de la Conférence concernant les mesures qui visent à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous invitons tous les États à signer cet instrument d'une importance capitale.

En tant que membres de la première zone exempte d'armes nucléaires, nous, États membres du Groupe de Rio, saluons et louons la décision de Cuba de ratifier le Traité de Tlatelolco. Cet acte marquera l'entrée en vigueur du premier régime dénucléarisé à avoir été établi dans une zone habitée.

De plus, nous nous félicitons de la consolidation du statut de la Mongolie en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Nous exhortons les cinq États de l'Asie centrale à mener à bien leurs négociations en vue de conclure un traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région. De même, les États membres du Groupe de Rio appuient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud et les régions voisines.

Derechef, nous réaffirmons avec vigueur le communiqué publié par les ministres des affaires étrangères du Groupe de Rio sur le transport de matières radioactives et de déchets dangereux. Ce document a été distribué en septembre 2001 sous la cote A/56/360. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce le régime juridique international concernant la sécurité du transport maritime des déchets radioactifs.

Nous sommes convaincus que l'élimination totale des armes de destruction massive constitue le meilleur

moyen de réaliser la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous comptons que les négociations tenues à Genève pour renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction au moyen de clauses de vérification progresseront. Nous considérons que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est aussi un instrument essentiel au désarmement et à la non-prolifération.

En ce qui concerne les armes classiques, les États membres du Groupe de Rio se sont entendus pour élargir les mesures de renforcement de la sécurité et de la confiance aux niveaux bilatéral, régional et mondial, en particulier au sein de l'Organisation des États américains et de l'ONU où la participation au Registre des armes classiques des Nations Unies constitue une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous réitérons l'importance de la normalisation des systèmes de comptabilité des dépenses militaires.

Dans la Déclaration de San José, nos chefs d'État et de gouvernement ont appuyé une proposition pour réduire de manière efficace et progressive les budgets militaires dans la région. Ce plan permettra de consacrer une partie des ressources militaires ainsi libérées à la lutte contre la pauvreté, grâce à des programmes d'éducation et de santé et d'autres programmes sociaux en faveur des citoyens, compte tenu des besoins de chaque pays en matière de sécurité et du niveau actuel des dépenses militaires. À cet égard, ils se sont félicités des progrès accomplis et à venir, aux niveaux bilatéral et multilatéral, pour atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration de Santiago et ils sont convenus d'échanger des renseignements sur les initiatives et les mesures prises en la matière par nos pays pour mettre en oeuvre cette proposition.

Nous sommes convaincus que l'élimination complète des armes de destruction massive constitue le meilleur moyen de réaliser la paix et la sécurité internationales. Les États membres du Groupe de Rio sont fermement décidés à réaliser les objectifs de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous réaffirmons notre engagement de faire de notre région une zone exempte de ce genre d'armes. Cet engagement a été

exprimé à Genève il y a quelques jours à la quatrième Réunion des États parties à la Convention.

Dans la Déclaration de San José, nos chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur profonde préoccupation face au trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects et ont réaffirmé leur détermination politique de prévenir, combattre et éliminer ce trafic, conformément au Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur ce sujet et à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Pour conclure, les pays membres du Groupe de Rio expriment leur reconnaissance au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima (Pérou) pour ses activités. Cet organe a appuyé de nombreuses initiatives régionales en matière de désarmement, a stimulé les débats sur la sécurité et a contribué à la coordination des efforts mené par l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous garantir le plein appui de la délégation cubaine. Je présente également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Compte tenu de son importance, je dois commencer par réitérer l'annonce faite par le Ministre des affaires étrangères de Cuba, le 14 septembre dernier, dans son intervention lors du débat général à l'Assemblée générale, selon laquelle notre pays a décidé de devenir partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour indiquer la claire volonté politique du Gouvernement cubain et son engagement vis-à-vis d'un processus effectif de désarmement qui garantira la paix mondiale. En agissant ainsi, nous réaffirmons notre espoir de voir l'élimination totale de toutes les armes nucléaires sous strict contrôle international.

Cuba a l'intention de prendre activement part au processus préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du TNP et de travailler de concert avec les autres États parties qui partagent nos préoccupations sur les insuffisances du Traité et le non-respect de leurs

obligations par les puissances nucléaires. En outre, et bien que la seule puissance nucléaire des Amériques applique à l'encontre de Cuba une politique hostile qui n'exclut pas l'usage de la force, Cuba ratifiera également le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, que notre pays a signé en 1995. Le Gouvernement de la République de Cuba a déjà entamé les procédures nationales internes nécessaires pour devenir partie à ces deux traités dans le plus bref délai possible. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les nombreuses délégations qui ont salué ou qui comptent saluer dans ce débat ou à tout autre moment, la décision prise par Cuba.

L'émergence d'un monde unipolaire ne s'est pas traduite par une plus grande sécurité pour la majorité d'entre nous. En fait, ce serait plutôt le contraire. Malgré la fin de la guerre froide, les dépenses militaires continuent d'augmenter de façon accélérée au détriment du développement pour lequel les ressources n'ont pas augmenté.

Que ne pourrait-on faire si une partie seulement des 849 milliards de dollars qui sont consacrés tous les ans aux dépenses militaires, dont près de la moitié sont dépensés par un seul pays, était investie en faveur des 815 millions de personnes dans le monde qui souffrent de la faim, du 1,2 milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté extrême, des 854 millions d'adultes analphabètes, des 2,4 milliards de personnes qui n'ont pas d'équipements sanitaires de base ou des 40 millions de personnes malades du sida ou séropositifs? Ne vaudrait-il pas mieux se servir de ces énormes sommes d'argent pour réduire l'écart entre les revenus des pays les plus riches et ceux des pays les plus pauvres, qui était de 1 à 37 en 1960 et est maintenant de 1 à 74?

C'est pourquoi Cuba réitère sa proposition tendant à ce que l'on accepte, de façon immédiate, que 50 % des fonds qui sont actuellement consacrés aux dépenses militaires soient orientés vers un fonds dont l'ONU pourra disposer pour le développement durable. Plus de 400 milliards de dollars deviendraient ainsi disponibles immédiatement.

Certains hauts fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis ont lancé des accusations calomnieuses contre Cuba et prétendu que notre pays se consacre à un « travail énergique limité de recherche-

développement en matière de guerre biologique ». Cuba rejette une fois de plus avec force de tels mensonges. À la différence des États-Unis, Cuba ne possède pas et n'a nullement l'intention de posséder la moindre arme de destruction massive. Ce sont les États-Unis et non pas Cuba qui s'opposent au renforcement de la Convention sur les armes biologiques par le biais d'un protocole qui comporte des mesures de vérification internationales transparentes et non-discriminatoires.

Cuba réaffirme la validité du mandat du Groupe ad hoc d'experts qui, depuis plus de six ans, s'occupe de négocier ledit protocole et appelle les États-Unis à ne pas persister dans leurs intentions de méconnaître tant d'années d'efforts de la communauté internationale.

La diplomatie multilatérale concernant le désarmement se trouve à un moment critique. Il est particulièrement inquiétant de noter la tendance à l'unilatéralisme manifestée par le gouvernement actuel de la première puissance militaire mondiale, comme en témoignent notamment les négociations sur le protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques, son abrogation cette année du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques et le déploiement progressif d'un système national de défense antimissiles, son opposition au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'inclusion de propositions clefs dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En ayant recours au chantage et aux pressions, y compris à la menace de cesser de payer leur quote-part, les États-Unis ont fait révoquer le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en avril de cette année. Il est inacceptable qu'un pays, aussi puissant soit-il, impose son bon vouloir et décide de qui peut et qui ne peut pas occuper les principaux postes d'une organisation internationale, en fonction simplement de ses intérêts nationaux étroits.

Par ailleurs, la nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis a été révélée au début de l'année. Elle élargit les utilisations potentielles des armes nucléaires, inclut comme objectifs potentiels des pays qui n'en possèdent pas et cherche à légitimer la possession indéfinie de telles armes. En outre, les États-Unis veulent à présent nous imposer la doctrine de l'attaque

dite préventive, clairement en violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies, alors que la menace d'une action militaire unilatérale pèse contre l'Iraq si le Conseil de sécurité ne cède pas aux pressions exercées sur lui pour qu'il autorise cette nouvelle guerre.

Aujourd'hui, alors qu'elle est plus menacée que jamais, Cuba défend avec encore plus de force la nécessité de préserver le multilatéralisme dans les relations internationales. Empêcher la consolidation de l'unilatéralisme et l'affaiblissement du rôle des Nations Unies est une responsabilité collective qui commence par des actions aussi élémentaires que celles qui consistent à garantir les ressources nécessaires et un nombre de réunions adéquat pour les organes spécialisés dans les questions de désarmement.

Le Département des affaires de désarmement est le plus petit de l'Organisation des Nations Unies et la Première Commission est celle des grandes commissions qui se réunit le moins. Cette année, il a même été proposé que cette Commission se réunisse pour une session encore plus brève – ce qui, heureusement, ne s'est pas fait. La Commission du désarmement de l'ONU, seul organe délibérant universel spécialisé dans le désarmement, n'a pas pu se tenir cette année parce que d'autres événements du calendrier des Nations Unies ont été considérés comme étant prioritaires. La Conférence du désarmement est toujours dans l'impasse et n'a même pas pu commencer ses négociations sur la question de désarmement la plus prioritaire – le désarmement nucléaire – en raison des positions inflexibles de certains pays.

Cuba considère qu'il est extrêmement important que la Première Commission adopte cette année une résolution sur la pleine validité du multilatéralisme dans le domaine du désarmement. Nous espérons que cette résolution bénéficiera d'un large appui de la part des États membres.

Mme Inoguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Commission en ce moment très important. J'ai toute confiance que, grâce à votre expérience et vos qualités de diplomate, nos délibérations seront tout à fait fructueuses. Vous pouvez être certain du plein soutien et de la coopération de ma délégation. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire

général adjoint M. Jayantha Dhanapala, pour son excellent discours d'hier.

Je voudrais commencer par rappeler les terribles attaques du 11 septembre, qui ont posé un défi extraordinaire à la sécurité internationale. Ces attaques d'une ampleur sans précédent ont illustré le caractère de plus en plus international du terrorisme. La communauté internationale doit prendre des mesures concertées contre le terrorisme international afin de combattre cette menace croissante. Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer la solidarité de mon pays et de son peuple avec les États-Unis et toute la communauté internationale, alors que nous poursuivons ce but commun.

Depuis les événements du 11 septembre, la communauté internationale a fait des progrès significatifs dans son combat contre le terrorisme. Mais elle doit faire plus, et la maîtrise des armements et le désarmement sont des domaines auxquels des efforts supplémentaires doivent être consacrés. L'initiative lancée par le Groupe des Huit au Sommet de Kananaskis afin d'empêcher la diffusion des armes de destruction et des matériaux de destruction massive est très importante pour la lutte contre le terrorisme. Mon pays va contribuer à cette initiative à hauteur de plus de 200 millions de dollars. Nous félicitons aussi les efforts accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue d'améliorer la protection internationale contre les actes de terrorisme impliquant des matériaux nucléaires ou radioactifs. Le Japon a promis d'apporter 500 000 dollars au fonds spécial établi pour la mise en oeuvre du plan d'action de l'AIEA contre le terrorisme nucléaire.

Outre le terrorisme, des conflits régionaux non réglés, dont certains menacent la sécurité du monde entier, continuent de causer des souffrances humaines, et il est à craindre que des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, soient utilisées dans ces conflits. Leur règlement revêt donc une priorité élevée pour la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne la situation dans le nord-est de l'Asie, le Premier Ministre du Japon, M. Junichiro Koizumi, s'est rendu récemment en République démocratique populaire de Corée où il a rencontré le Président Kim Jong-Il. Les deux dirigeants ont signé la Déclaration de Pyongyang, dans laquelle les deux parties ont confirmé que, pour parvenir à un règlement

global des questions nucléaires dans la péninsule coréenne, ils respecteraient tous les accords internationaux liés à cette question. Ils ont également confirmé la nécessité de résoudre les problèmes de sécurité, notamment la question nucléaire et la question des missiles, en encourageant le dialogue entre les pays concernés.

Je voudrais aussi mentionner la question de l'Iraq. L'Iraq doit se plier à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En particulier, il doit autoriser immédiatement et sans conditions les inspections et détruire toutes ses armes de destruction massive.

Le Japon, seul pays à avoir les effets dévastateurs des bombes atomiques, espère fermement que l'on réalisera un monde sans armes nucléaires. Nous sommes convaincus que la façon la plus efficace d'y parvenir est de recourir à des mesures concrètes de désarmement nucléaire. Le Japon se félicite vivement de la signature du Traité sur les réductions d'armes offensives stratégiques entre la Russie et les États-Unis et espère que ce traité permettra de faire progresser les efforts de désarmement nucléaire.

Parallèlement, nous sommes gravement préoccupés par les obstacles mis à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Ce traité représente une réalisation multilatérale historique en faveur du désarmement nucléaire et renforce le régime de non-prolifération nucléaire. Le Japon a fait tout ce qui était possible, par des contacts bilatéraux et au plan multilatéral, pour encourager les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à y adhérer. Le mois dernier, faisant fond sur les réalisations de la Conférence convoquée en application de l'article XIV en novembre 2001, le Japon a pris l'initiative, avec l'Australie et les Pays-Bas, de faire une déclaration ministérielle conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Les trois pays invitent les autres à se joindre à ceux qui ont pris l'initiative de la déclaration; la liste comprend actuellement 18 ministres des affaires étrangères de pays de toutes les régions du monde. La déclaration sera communiquée au Secrétaire général afin qu'elle soit diffusée en tant que document officiel de l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour appeler tous les États à s'associer à cette importante déclaration. De plus, le Japon coopère pleinement avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires

pour la création d'un système de vérification. En attendant l'entrée en vigueur de ce traité, toutefois, il est impératif que les États concernés maintiennent le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires.

Nous sommes profondément déçus de l'impasse qui dure depuis six ans à la Conférence du désarmement et de ce que celle-ci n'a pas pu, cette année encore, reprendre les négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles. Un tel traité constituerait une avancée notable pour la non-prolifération nucléaire et un fondement essentiel pour le désarmement nucléaire futur. De plus, le renforcement du contrôle des matières nucléaires dans le cadre d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles aidera à prévenir le terrorisme nucléaire et radiologique. Pour toutes ces raisons, les négociations doivent commencer immédiatement, conformément au mandat convenu en 1995. La série de séminaires éducatifs présentée par les Pays-Bas en ce moment profite à toutes les délégations à Genève, qui seront ainsi préparés pour les négociations lorsqu'elles commenceront.

Le maintien et le renforcement du régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est essentiel à la création d'un monde sans armes nucléaires. Il est particulièrement important de promouvoir l'universalité du TNP et de garantir le plein respect du Traité par tous les États Membres. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter Cuba de sa décision d'adhérer au Traité ainsi qu'au Traité pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La première session du Comité préparatoire, en avril, a marqué un bon départ dans le processus de révision du TNP, qui doit déboucher sur la Conférence d'examen de 2005. Je voudrais insister sur la nécessité de la mise en oeuvre des accords contenus dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000.

Il est important de promouvoir l'universalité du protocole additionnel de l'accord de garanties de l'AIEA pour renforcer le mécanisme tendant à assurer son respect. Le Japon a organisé un séminaire pour la région Asie-Pacifique en juin de l'année dernière et, depuis lors, il a contribué à des séminaires qui se sont tenus en Amérique latine, en Asie centrale et en Afrique. Il organisera une conférence dans le même but à Tokyo en décembre de cette année.

En ce qui concerne l'Asie centrale, ayant appuyé les efforts accomplis par les États de la région et par l'ONU, le Japon est particulièrement satisfait de noter que les négociations sur le traité pour la création d'une zone sans armes nucléaires en Asie centrale ont été menées à leur terme. Le Japon espère que la signature du traité aura lieu dans un avenir proche.

De même, cette année, ma délégation présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires ». Nous espérons qu'il recueillera le soutien d'une majorité écrasante des États Membres.

Les efforts visant à renforcer la Convention sur les armes chimiques et soutenir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques doivent se poursuivre.

En ce qui concerne la menace des armes biologiques, il est nécessaire de mettre en place une stratégie globale ayant la Convention sur les armes biologiques pour élément fondamental. Toutefois, depuis la suspension l'année dernière de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, les États parties doivent encore se mettre d'accord sur des mesures communes pour renforcer cette convention multilatérale. Il est indispensable, si l'on veut assurer le succès de la Conférence d'examen en novembre, de se mettre d'accord sur un mécanisme de suivi ciblé sur un certain nombre de questions clefs. Nous continuerons à soutenir les efforts de l'Ambassadeur Tibor Toth, Président de la Conférence, afin d'arriver à une convergence des positions.

La communauté internationale doit se pencher sur la prolifération des missiles balistiques, qui constituent une menace grandissante à la paix internationale et à la paix et à la sécurité régionale. Les États doivent faire de réels efforts pour limiter et réduire les activités liées aux missiles et pour empêcher leur prolifération. Le Japon soutient le processus d'universalisation du processus contenu dans un code international de conduite. Ce processus doit mener à l'élaboration d'une nouvelle norme qui puisse véritablement contribuer à la prévention de la prolifération des missiles balistiques.

La gravité du problème des armes légères n'est que trop bien démontrée si l'on considère que c'est à elles que sont imputables 90 % de toutes les victimes des conflits armés, soit environ à 500 000 morts chaque année. Le Programme d'action adopté en juillet

dernier par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a constitué une étape historique et démontré la volonté collective de la communauté internationale de résoudre ce problème. Dans les mois qui ont suivi la conférence, le Japon a contribué activement à la mise en oeuvre de ce Programme. Au début de cette année, il a convoqué une réunion à Tokyo au titre du suivi de la Conférence et, en janvier prochain, il organisera un séminaire sur le problème des armes légères dans la région du Pacifique. Un autre séminaire dans la région asiatique aura lieu en février avec la coopération de mon Gouvernement, du Gouvernement de l'Indonésie et de l'ONU.

L'aide aux pays victimes des armes légères est fondamentale et la communauté internationale doit unir ses efforts pour mobiliser davantage de ressources. Le Japon a été actif dans ce domaine également en élargissant sa coopération avec l'ONU ainsi qu'avec ses centres régionaux pour la paix et le désarmement. À titre exemple, il a envoyé des missions de recherche à Bougainville et à Sri Lanka, en coopération avec le Département des affaires de désarmement. Le Japon a aussi décidé d'appuyer les activités de l'ONU dans le domaine de l'éducation pour le désarmement au Cambodge, en sus de l'aide bilatérale qu'il fournit à ce pays dans le cadre d'un programme « armes contre développement ». De surcroît, nous avons récemment lancé avec l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement un programme conjoint de recherche relatif aux activités de collecte des armes dans différents pays. Le Japon n'épargnera aucun effort pour aider, dans ce domaine prioritaire, les pays affectés.

Le Japon attache une importance particulière aux activités du groupe d'étude des Nations Unies sur la traçabilité, qui doit étudier la possibilité d'élaborer un mécanisme international de prévention du trafic illicite des armes légères. L'objectif de sa première réunion biennale, qui aura lieu l'année prochaine, sera d'améliorer la mise en oeuvre du Programme d'action grâce à des échanges d'informations sur les enseignements retirés par les États et les organisations internationales et régionales ainsi que par les organisations non gouvernementales. Nous espérons qu'ainsi une solution à ce problème sera trouvée plus rapidement. Le Japon apportera une contribution pour faire en sorte que cette réunion soit un succès.

À ce stade, je voudrais mettre l'accent sur l'aspect sexospécifique de la question des armes

légères. L'une des caractéristiques les plus remarquables des guerres et des conflits contemporains est la grande proportion de non-combattants parmi les victimes. En fait, les armes légères causent dans les conflits le plus grand nombre de morts parmi les femmes et les enfants.

Cette année, le Registre des armes classiques des Nations Unies célèbre le dixième anniversaire de sa création, qui a résulté d'une initiative conjointe de la Communauté européenne et du Japon. Depuis 1992, le Registre a joué un rôle important dans la promotion de la transparence en matière d'armements, et, afin d'en favoriser l'universalité, le Japon a organisé avec l'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas et l'ONU une série d'ateliers régionaux. Un nouvel atelier est prévu en Indonésie en février pour la région Asie-Pacifique. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler aux délégations qu'un colloque marquant le dixième anniversaire du Registre aura lieu, ici à New York, le 15 octobre, avec la coopération des quatre pays susmentionnés et de l'ONU. L'Ambassadeur Mitsuro Donowaki prononcera le discours liminaire.

Le Japon a aussi fourni de vigoureux efforts pour promouvoir l'universalité de la Convention d'Ottawa, particulièrement dans la région Asie et Pacifique. Le séminaire organisé en mai dernier par le Gouvernement de la Thaïlande a été une excellente occasion de promouvoir la Convention dans cette région. La prochaine réunion des États parties aura lieu à Bangkok; ce sera la première du genre à se dérouler dans la région Asie-Pacifique.

Le Japon secondera la Thaïlande en officiant comme Corapporteur du Comité permanent sur le déminage, la sensibilisation au danger des mines et les technologies de lutte antimines.

En outre, nous avons participé activement aux délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux qui a été créé lors de la Conférence d'examen des États Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi d'armes classiques spécifiques tenue en décembre l'année passée. Le Japon espère sincèrement que la réunion des Hautes Parties Contractantes, prévue pour décembre de cette année, sur les questions des mines antivéhicule et des débris de guerre explosifs sera couronnée de succès.

L'éducation au désarmement et à la non-prolifération devrait être encouragée à tous les niveaux. Nous venons de recevoir le rapport du groupe d'experts

de l'ONU sur cette question et nous attendons avec intérêt son application par les États Membres et les organisations intéressées.

Mon pays a reçu quelque 400 stagiaires du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement ces vingt dernières années. Ce programme, qui comprend notamment des visites à Hiroshima et à Nagasaki, permet à de jeunes diplomates, en particulier, de mieux comprendre les différentes questions relatives au désarmement, et beaucoup d'anciens boursiers sont maintenant des diplomates très actifs dans ce domaine. Le Japon continuera à appuyer ce programme précieux.

Mon pays se félicite des activités des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Ayant participé à la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, tenue en août cette année à Kyoto, j'estime que ces activités devraient être renforcées. Elles nous aident en effet à davantage nous concentrer et à entreprendre des analyses détaillées sur les questions de désarmement liées aux problèmes mondiaux pressants d'ordre plus général inscrits à l'ordre du jour de l'ONU.

Dans l'environnement actuel de la sécurité internationale, où le terrorisme est une menace majeure, la maîtrise des armements et le désarmement devraient être encouragés à tous les niveaux, y compris aux plans bilatéral et multilatéral. Le Traité de Moscou entre la Russie et les États-Unis représente à cet égard une réalisation bilatérale très importante. Le Groupe des Huit s'est également accordé sur une initiative en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive. Ce qu'il faut désormais, c'est réaliser des progrès dans le désarmement multilatéral. Il est indispensable de sortir rapidement de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et de commencer à travailler véritablement vers cet objectif. Lors de la session annuelle de cette année, la Conférence du désarmement a été témoin d'un effort historique entrepris par différents groupes régionaux, à l'initiative de cinq ambassadeurs, afin de parvenir à un accord sur le programme de travail. La communauté internationale est impatiente de constater, même durant la période intersession, un quelconque progrès grâce aux différents efforts déployés à Genève ainsi que dans les capitales des États membres de la Conférence.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à s'attaquer aux causes

profondes des différentes menaces à la paix et à la sécurité internationales, notamment le terrorisme et les conflits régionaux. De ce point de vue, il importe que, dans les situations postconflituelles, la communauté internationale coopère en vue de parvenir à une prévention structurelle de la résurgence du conflit, non seulement par le désarmement et la démobilisation, mais aussi par la promotion du développement économique et social, de la démocratisation et de la réconciliation. Cette approche permettra de garantir une solution fondamentale, durable et complète aux problèmes de sécurité dans les zones instables. Je pense que la communauté internationale doit suivre cette démarche afin de consolider la paix et la stabilité de par le monde au XXI^e siècle.

M. Baali (Algérie) : Il m'est particulièrement agréable de vous voir, Monsieur le Président, présider les travaux de la Première Commission et je voudrais donc à cette occasion vous présenter mes plus vives félicitations et mes sincères vœux de succès dans la difficile tâche qui est la vôtre et dont vous saurez, j'en suis convaincu, vous acquitter à la satisfaction de l'ensemble des États Membres.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour féliciter l'ensemble des membres du Bureau et les assurer du plein appui de ma délégation et rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, M. André Erdős, de la Hongrie, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de cette Commission lors de la précédente session.

Mes sincères remerciements vont enfin à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé des affaires de désarmement, pour son dévouement et son précieux apport à la cause du désarmement.

Les profondes mutations intervenues à la faveur de la fin de la guerre froide et des antagonismes idéologiques étaient porteuses d'immenses espoirs quant aux perspectives de l'avènement d'un nouvel ordre international fondé sur une vision renouvelée de la paix et de la stabilité du monde, une vision porteuse d'une nouvelle pensée stratégique qui répudierait l'option militaire comme garante de la sécurité nationale et réhabiliterait la doctrine de sécurité collective appelant au dépassement des causes de la compétition entre les puissances nucléaires. Une vision qui consiste en somme à apprécier la puissance d'un pays, non pas en fonction de l'importance de son

arsenal nucléaire, mais de sa capacité de promouvoir la paix, la sécurité et la coopération internationales et de partager avec les autres le progrès et la prospérité.

Mais hélas, notre optimisme quant à la promotion d'une sécurité globale et universelle qui soit plus adaptée à ces nouvelles mutations se trouve quelque peu contrarié par l'essoufflement qui semble avoir gagné ces dernières années le processus de désarmement nucléaire, qui doit rester pour nous tous la plus haute priorité. En effet, la flexibilité des positions à laquelle on a assisté au lendemain de la fin de la confrontation idéologique et qui a, du reste, donné lieu à des résultats encourageants en matière de désarmement laisse apparaître aujourd'hui des signes inquiétants d'érosion et l'on est en droit de craindre que cette souplesse ne soit définitivement sacrifiée sur l'autel des considérations militaires et stratégiques étroites que rien ne justifie désormais.

La forte impulsion donnée au processus du désarmement par la conclusion, aux niveaux multilatéral et bilatéral, d'une série de traités ayant porté notamment sur le bannissement des armes biologiques et chimiques et sur l'interdiction complète des essais nucléaires a connu un net ralentissement. Cette impulsion mérite d'être maintenue si l'on veut progresser vers l'élimination totale des armes nucléaires que la communauté internationale s'était fixée depuis 1946. Le désarmement nucléaire est, en effet, la seule alternative de nature à affranchir définitivement l'humanité du fléau de la guerre et à garantir la paix et la sécurité dans le monde.

Les initiatives prises jusqu'ici dans les cadres unilatéral et bilatéral, au demeurant fort louables et à l'effet non négligeable sur le processus du démantèlement des armes nucléaires, se révèlent aussi partielles qu'insuffisantes. Elles doivent être complétées par d'autres actions plus déterminantes en vue de donner vigueur et consistance à l'édifice du désarmement nucléaire. La démarche unilatérale ou bilatérale de réduction de l'arsenal nucléaire ne saurait en aucun cas se substituer à l'approche multilatérale, seule à même de permettre un traitement global et exhaustif de la question du désarmement nucléaire.

De ce point de vue, la réactivation de la Conférence du désarmement, seul organe de négociations multilatérales en matière de désarmement, est à la fois une urgence et une exigence. La Conférence du désarmement doit encourager, sans

délai, des négociations sur d'autres accords et arrangements multilatéraux concourant à la neutralisation de la menace nucléaire et donner, ainsi, plein effet au contenu de l'Article 6 du TNP, qui revêt à nos yeux une valeur contraignante. C'est l'engagement historique pris ici, à New York, de manière non équivoque, par les États nucléaires à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires lors de la sixième Conférence d'examen, qui s'en trouvera, à l'évidence, honoré et dont c'est le lieu ici de réaffirmer avec solennité la validité et la nécessité impérieuse de sa mise en oeuvre. De fait, l'élaboration de traités sur les matières fissiles, sur le désarmement nucléaire et sur la prévention de la course aux armements dans l'espace demeure la seule action concrète qui puisse réellement conférer un sens et une âme au processus de désarmement nucléaire et satisfaire notre revendication légitime visant à l'élimination complète de ces armes redoutables.

Et en attendant l'élimination totale de toutes les armes nucléaires, il est impératif que la Conférence du désarmement prenne en charge la codification dans un instrument juridique contraignant de garanties de non-utilisation de telles armes contre les États ayant renoncé, aux termes du TNP, à l'utilisation militaire de l'atome. À cet égard, ma délégation appuie pleinement la nouvelle initiative présentée à Genève par notre ambassadeur au nom de ses collègues belge, chilien, colombien et suédois, dont l'objectif est de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se débat depuis de nombreuses années, de relancer ses travaux de fond et d'entamer de bonne foi des négociations sur l'élaboration de ces traités, comme nous y a conviés la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de juillet 1996. Tout comme elle appuie la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue d'identifier les voies et moyens permettant de donner impulsion et vitalité au processus de désarmement et de progresser irréversiblement vers le désarmement nucléaire.

Ma délégation se doit en outre de dire l'importance et l'intérêt qu'elle attache au principe de l'irréversibilité s'appliquant au désarmement nucléaire et aux mesures de contrôle et de réduction des armes nucléaires.

Cela dit, la concrétisation de ce noble objectif reste néanmoins fondamentalement tributaire de la détermination des pays nucléaires à favoriser

l'avènement d'un ordre international qui ne soit plus fondé sur la suprématie par les armes et où la sécurité, pour être indivisible, universelle et non diminuée, doit devenir la valeur la mieux partagée de l'humanité, et à promouvoir une nouvelle approche en matière de désarmement, qui se traduirait dans les faits par la renonciation à la doctrine nucléaire, aujourd'hui désuète et anachronique.

Ma délégation se félicite, enfin, de la décision prise par Cuba d'accéder au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Par cette décision, Cuba vient de confirmer son ferme attachement au désarmement nucléaire et de donner ainsi une réelle impulsion à l'universalité du TNP.

La création des zones exemptes d'armes nucléaires participe efficacement au renforcement du régime de la non-prolifération et aux efforts de l'élimination de la menace nucléaire et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet effet, nous nous réjouissons de l'instauration de telles zones par les quatre Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok, et rendons hommage aux efforts entrepris pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'acceptation, le 27 septembre 2002 par le groupe des experts des États de l'Asie centrale, du texte du traité relatif à l'établissement d'une zone dénucléarisée dans cette région constitue un pas important et mérite de ce fait notre appui total. Nous émettons l'ardent souhait que des actions concrètes similaires soient entreprises aussi dans les zones de tension comme le Moyen-Orient et l'Asie du Sud.

L'absence de progrès concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient nous préoccupe profondément. Elle est à imputer au refus d'Israël, seul pays au niveau de cette région à ne pas avoir adhéré au TNP, d'éliminer ses armes nucléaires et les autres armes de destruction massive dont il dispose et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette absence de progrès, qui révèle, si besoin est, l'importance de l'universalité du TNP et le degré de sélectivité et de discrimination dont fait l'objet ce principe, devrait nous inciter à exiger d'Israël qu'il adhère à l'oeuvre de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Enfin, ma délégation voudrait noter avec satisfaction les conclusions du rapport du Secrétaire

général (A/57/229) qui a sanctionné les travaux entrepris par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous leurs aspects. Cette initiative, que l'on se doit absolument d'encourager, constitue un pas très important devant nous permettre de traiter, dans le cadre du système des Nations Unies, de la bien délicate question des missiles, qui, au-delà de leur utilisation pacifique, sont d'abord et avant tout de redoutables vecteurs d'armes de destruction massive.

Notre revendication d'un désarmement général et complet traduit notre ferme conviction qu'il n'existe pas d'alternative au désarmement, seul à même d'affranchir définitivement l'humanité de la menace de son extinction, à garantir la paix et la sécurité dans le monde et à libérer les ressources allouées aux armements au profit du développement économique et social. Nous avons toujours considéré que les questions de désarmement, de non-prolifération des armes de destruction massive et de sécurité internationale sont indissociables du développement économique et social. À cet égard, l'Algérie apporte son plein appui à la proposition du Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel, ainsi que le rôle à venir de l'ONU dans ce domaine.

En outre, l'Algérie, dont l'engagement reste aussi fort que vivace en faveur d'une sécurité collective potentiellement génératrice d'une nouvelle ère de paix, de quiétude et de bien-être, a choisi de ne consacrer qu'un très modeste pourcentage de ses revenus aux dépenses de défense nationale, de promouvoir le développement de la recherche pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de s'associer aux différentes oeuvres du désarmement.

Notre espoir le plus grand est de voir la fin de la guerre froide et l'évolution qualitative des relations internationales – qui sont à l'origine de l'irréversible mouvement de globalisation, avec son lot de promesses mais également de défis et de menaces – porter en filigrane les éléments d'un nouvel ordre international qui consacrerait le primat du dialogue et de la coopération et annoncerait l'avènement d'une nouvelle époque, fondée sur une approche stratégique renouvelée de la paix et de la stabilité.

Car aujourd'hui, c'est plutôt le développement économique et social qui devrait constituer le véritable

fondement de la paix et de la coexistence entre les peuples, au moment où apparaissent de nouvelles menaces globales, telles que le terrorisme, le trafic de stupéfiants, les pandémies et la criminalité organisée, auxquelles la communauté doit collectivement faire face, en ce qu'elles compromettent la stabilité et inhibent tout effort de développement.

En venir à bout exige, en effet, que l'on aille au-delà de réponses ponctuelles, partielles et sélectives pour pouvoir assurer un traitement global à l'ensemble de ces préoccupations qui ne connaissent aucune frontière, et faire du partage du bien-être et de la prospérité le plus grand projet de la communauté internationale. Il s'agit là de l'aspiration de l'Algérie et ce sont les principes essentiels sur lesquels repose la politique de mon pays, qui ne cesse d'œuvrer avec une volonté sincère à privilégier la coopération et le dialogue et à renforcer la sécurité au sein des cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité.

L'Algérie, animée par la volonté politique de bâtir un espace de coopération pour le renforcement des liens historiques existants entre les peuples maghrébins, oeuvre inlassablement et de concert avec les autres pays maghrébins à établir un ensemble stable, uni, homogène et prospère entre les cinq pays qui constituent l'Union du Maghreb arabe.

Elle s'est également investie énergiquement dans le règlement des conflits en Afrique et oeuvre sans relâche à la promotion d'une solidarité véritable entre les pays de la nouvelle Union africaine venue se substituer à l'Organisation de l'unité africaine. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrivent l'engagement et la participation active de notre pays au lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui se veut une approche commune et solidaire visant à prendre en charge le développement du continent africain par les Africains eux-mêmes.

En outre, l'épanouissement de la vocation de « lac de paix et de coopération » de la Méditerranée a toujours constitué un objectif essentiel de l'action internationale de l'Algérie. En effet, notre souci de faire du bassin méditerranéen un havre de paix, de sécurité et de coopération trouve son expression dans notre soutien à la Déclaration de Barcelone, manifestation de la nouvelle perception de l'ensemble euroméditerranéen, et aux autres mécanismes de concertation qui sont venus marquer une

reconnaissance du caractère historiquement privilégié des relations entre les pays des deux rives. L'attachement exprimé par mon pays au processus de construction de l'espace euroméditerranéen s'appuie fortement sur sa profonde conviction que seule une action commune et concertée est capable de consolider la stabilité et la sécurité dans cette région et d'y asseoir, dans le cadre d'une approche globale, les bases d'une solidarité et d'une coopération fondée sur la communauté d'intérêts et un partenariat mutuellement avantageux.

La signature à Madrid le 22 avril 2002 entre l'Algérie et l'Union européenne de l'accord historique d'association consacrant l'établissement d'un nouveau cadre de coopération entre les deux parties constitue le couronnement de notre volonté partagée d'approfondir et d'élargir les relations de coopération dans l'espace euro-méditerranéen.

Je voudrais conclure en soulignant que dans notre monde plus interdépendant que jamais, les peuples n'ont jamais été en fait aussi proches les uns des autres. Il reste cependant beaucoup à faire pour faire de notre planète le village global où nous espérons vivre ensemble. Il faudra oeuvrer résolument à la réduction des inégalités entre les riches et les pauvres pour mieux partager la prospérité et le bien-être. Il faudra, en somme, mettre en place un nouvel ordre international qui soit plus humain et non discriminatoire dans ses effets et bienfaits et qui fasse disparaître à jamais le spectre de la menace nucléaire.

D'où notre conviction que le désarmement demeure la seule option salutaire pour l'homme de demain pour autant que règne l'esprit de solidarité et de coopération entre les peuples et qu'il soit reconnu que la sécurité et le confort des uns ne peuvent s'accommoder du sous-développement et de l'intimidation des autres.

M. Hu Xiaodi (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de cette session de l'Assemblée générale. Avec votre grande expérience et vos talents de diplomate éminent, vous saurez sûrement conduire cette session au succès. Avec les autres membres du Bureau, vous pouvez être assurés de la pleine coopération et du soutien de la délégation chinoise. Je voudrais également exprimer mon appréciation à l'Ambassadeur Erdős, de la Hongrie, pour l'excellent

travail qu'il a réalisé à la présidence de la dernière session.

Il n'y a pas longtemps, nous avons commémoré l'anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre 2001. Tout en partageant la douleur des familles endeuillées, nous devons tirer les leçons de cette tragédie en examinant sobrement, dans une perspective plus large, les problèmes et les défis posés à la sécurité internationale et en cherchant des moyens efficaces de pouvoir réaliser une paix durable et une sécurité commune dans le monde.

Ces dernières années, dans un monde dont l'interdépendance économique se resserre de plus en plus vite, les pays partagent de plus en plus d'intérêts communs ainsi que des liens de sécurité toujours plus étroits. Les pays sont de plus en plus conscients de la nécessité du dialogue et de la coopération. Les relations entre les grands pays n'ont cessé de s'améliorer, et la paix et le développement restent le grand sujet de notre époque.

Toutefois, il ne faut pas que nous négligions pour autant les problèmes qui se posent dans le domaine de la sécurité internationale. Des menaces d'un type nouveau, comme le terrorisme, représentent un défi majeur à la sécurité internationale. Les graves événements du 11 septembre 2001 sont une preuve flagrante de cette évolution. Bien que les efforts de la communauté internationale contre le terrorisme aient beaucoup progressé, la menace que représente le terrorisme lui-même est loin d'être éliminée. Dans la perspective des menaces sécuritaires de type traditionnel et de type non traditionnel, l'imprévisibilité et l'instabilité de la situation de la sécurité au plan international ne cessent d'augmenter.

Dans cette situation nouvelle, pour éviter que l'histoire ne se répète et pour créer un nouveau siècle qui soit pacifique et prospère, il faudra que nous puissions saisir les possibilités offertes par l'histoire et faire face aux nouveaux défis. Il est vital de cultiver un nouveau concept de sécurité qui encourage la confiance mutuelle, l'intérêt mutuel, l'égalité et la coopération et de s'attaquer aux divers problèmes de sécurité sous leurs manifestations anciennes et nouvelles en ayant recours à une réflexion et à une démarche novatrices.

Premièrement, nous devons nous efforcer d'assurer la démocratisation des relations internationales. L'exclusion et la confrontation

devraient être remplacées par la participation et le dialogue afin d'améliorer les relations internationales en général et de créer un contexte nouveau où tous les pays puissent coexister sur la base de rapports d'égal à égal. Deuxièmement, nous devons encourager le multilatéralisme et régler les problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée par le dialogue et la coopération. Troisièmement, il faut redoubler d'efforts au plan diplomatique pour éliminer les foyers régionaux de tension pour qu'une paix et une stabilité durables puissent s'étendre à toutes les régions. Quatrièmement, nous devons adopter une démarche globale afin de faire face à la fois aux symptômes et aux causes profondes des menaces sécuritaires de type non traditionnel tels que le terrorisme ou la criminalité transnationale organisée. Tout en déployant des efforts concertés afin de lutter contre le terrorisme, il faut également adopter une perspective à long terme et essayer d'éliminer les causes sociales et économiques sous-jacentes du terrorisme.

Empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et, à terme, parvenir à leur élimination, est fondamental pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. La menace croissante que représente le terrorisme aujourd'hui a conféré un caractère pressant aux efforts de non-prolifération au plan international et a entraîné l'apparition de nouveaux défis au régime international de non-prolifération.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs a des causes très complexes et est directement liée à la situation qui prévaut en matière de sécurité régionale et mondiale. Le règlement décisif de ce problème exige une amélioration des relations internationales en général et la mise en oeuvre de moyens politiques, juridiques et diplomatiques. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force ne facilite pas ce processus et va à l'encontre du but recherché. Une participation pleine et entière ainsi qu'une étroite collaboration entre tous les États sont la condition préalable au succès des efforts de non-prolifération réalisés au plan international et constituent la garantie de leur impartialité et de leur durabilité. À cet égard, nous devons rehausser le rôle que jouent l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales.

La Chine appuie les efforts de l'Organisation des Nations Unies, de l'Agence internationale de l'énergie

atomique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la stratégie visant à éviter que des terroristes ne puissent acquérir des armes de destruction massive. Nous nous félicitons du rapport riche d'enseignements présenté par le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la question des missiles sous tous ses aspects (A/57/229). La Chine estime qu'il faut apporter les amendements nécessaires à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et espère que toutes les parties pourront résoudre leurs divergences de vues de manière constructive afin que le processus d'amendement puisse aboutir rapidement. En mars 2002, la Chine a achevé les formalités légales nécessaires à l'entrée en vigueur du protocole additionnel à l'Accord de garanties conclu entre la Chine et l'AIEA, et est le premier des cinq États dotés d'armes nucléaires à le faire. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre la même mesure rapidement pour contribuer ainsi au renforcement du régime de garanties de l'AIEA.

La Chine a toujours suivi fermement sa politique qui consiste à ne pas appuyer, encourager ou aider d'autres pays à mettre au point des armes de destruction massive. En tant que pays doté de capacités scientifiques, techniques et industrielles, la Chine est bien consciente de ses responsabilités en matière de non-prolifération internationale. Au fil des années, la Chine a adopté des mesures strictes en ce qui concerne la gestion nationale et le contrôle des exportations de pièces et de technologies sensibles, apportant ainsi une contribution concrète au processus de non-prolifération. Depuis des années, la Chine n'a cessé d'améliorer son mécanisme de contrôle des exportations et a promulgué une série de lois et de règlements sur le contrôle des exportations sensibles sur la base de sa propre pratique et en s'inspirant de l'expérience d'autres pays. Étant donné la situation nouvelle entraînée par son entrée à l'Organisation mondiale du commerce et les attaques terroristes du 11 septembre, la Chine a intensifié ses efforts pour renforcer le contrôle des exportations par des moyens juridiques. Récemment, le Gouvernement chinois a promulgué une réglementation sur le contrôle de l'exportation de missiles et de pièces et technologies liées aux missiles et établi une liste de contrôle des exportations de ces produits.

La Chine a ainsi mis en place le cadre juridique nécessaire au contrôle des exportations de missiles et

de pièces et technologies s'y rapportant ainsi que des pièces et technologies à double usage. En outre, pour améliorer le contrôle des exportations des matières et matériels chimiques et biologiques à double usage, le Gouvernement chinois promulguera bientôt des règles administratives sur le contrôle des exportations de matières chimiques ainsi que de matières biologiques à double usage et des matériels et technologies s'y rapportant.

Avec les règlements susmentionnés, la Chine aura mis en place un système global de contrôle des exportations des matières et matériels nucléaires, biologiques et chimiques sensibles, ainsi que de technologies de missiles. Nous continuerons de surveiller de près la pleine application des lois et réglementations en vigueur et d'améliorer notre mécanisme de non-prolifération à la lumière de la nouvelle situation. Nous voudrions également continuer à élargir et à approfondir les échanges et la coopération avec d'autres pays en matière de non-prolifération afin d'apporter une contribution accrue au régime international de non-prolifération.

Le désarmement et la non-prolifération sont mutuellement complémentaires. Sans une non-prolifération efficace, le désarmement sera impossible à réaliser. Sans progrès en matière de désarmement, la non-prolifération peut difficilement être efficace et durable. C'est pourquoi il est essentiel pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires de préserver l'autorité et l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, la Chine salue la décision prise par Cuba de se préparer à adhérer au TNP et à ratifier le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Chine appuie la pleine application des 13 mesures de désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 en vue de maintenir une stabilité stratégique mondiale et une sécurité totale pour tous les pays. La Chine appuie toujours le processus d'examen du TNP et est prête à y contribuer.

La Chine se félicite du nouveau traité signé entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la réduction des forces offensives stratégiques. Elle espère que les États-Unis et la Russie, en tant que pays dotés des plus grands arsenaux et ayant des responsabilités particulières et importantes en matière

de désarmement nucléaire, continueront de réduire et de détruire de façon drastique leurs armes nucléaires d'une manière qui puisse faire l'objet de vérifications et qui soit irréversible.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire, et la Chine est en faveur de sa rapide entrée en vigueur. Il est crucial que tous les États dotés d'armes nucléaires maintiennent un moratoire sur les essais nucléaires en attendant que le Traité entre en vigueur. La Chine a pris une part active aux travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a fait des préparatifs au niveau national en vue de la mise en oeuvre du Traité. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour en faciliter la rapide entrée en vigueur.

L'interdiction de produire des matières fissiles pour des armes nucléaires est d'une grande importance pour le processus de désarmement nucléaire. La Chine est en faveur de négociations rapides et de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que la Conférence du désarmement élaborera un programme de travail global et équilibré aussi rapidement que possible afin d'entamer les négociations sur ce traité. À cette fin, la Chine a fait preuve d'une très grande souplesse, et attend des autres pays qu'ils adoptent une attitude positive pour que la Conférence du désarmement puisse reprendre sans tarder ses travaux de fond.

Plus d'une décennie après la fin de la guerre froide, la communauté internationale dans son ensemble aspire à se débarrasser de la mentalité de cette époque. À cette fin, nous devrions avant toute chose définir une nouvelle notion de sécurité collective et promouvoir une sécurité commune pour tous les pays. Dans le domaine de la sécurité stratégique, il faudrait réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires. Mettre au point des systèmes de défense antimissiles visant à renforcer la dissuasion unilatérale, abaisser le seuil d'utilisation des armes nucléaires et accroître le nombre de cibles d'attaques nucléaires ne correspond plus aux tendances de notre époque, au contraire, mais nuit non seulement aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires, mais aussi à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales.

Comme dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. L'un des principaux objectifs de la maîtrise des armements est d'empêcher une nouvelle course aux armements dans de nouveaux domaines. Aujourd'hui, cette fonction préventive est très importante en ce qui concerne l'espace.

Du fait du développement spectaculaire des sciences et technologies spatiales, un nombre croissant de pays tirent profit de l'utilisation pacifique de l'espace, et au quotidien, notre vie est de plus en plus liée à l'espace. Les utilisations pacifiques de l'espace offrent des perspectives prometteuses pour le progrès de la civilisation humaine. Toutefois, l'ombre de la militarisation de l'espace se profile nettement. Nous devons oeuvrer au plus vite pour que l'espace soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques et empêcher qu'il ne devienne un nouveau champ de bataille.

Tout en regrettant les erreurs historiques de la guerre froide relatives et la compétition qui a marqué la quête de l'avantage nucléaire, nous devrions être assez sages pour éviter de refaire les mêmes erreurs et pour empêcher la militarisation et une course aux armements dans l'espace. La paix du monde et les intérêts à long terme de tous les pays sont en jeu. Il est encourageant de noter que cette question intéresse de plus en plus la communauté internationale, comme l'indiquent les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées depuis de nombreuses années et les séminaires que les organisations non gouvernementales consacrent à cette question.

En tant que seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, la Conférence du désarmement devrait reconstituer le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et entamer un travail de fond en vue de négocier et de conclure rapidement un instrument juridique international pour empêcher la militarisation et une course aux armements dans l'espace. À cette fin, la Chine, de concert avec la Russie et d'autres pays, a présenté à la Conférence, en juin de cette année, un document de travail intitulé « Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux » (CD/1679). Ce document de travail est également distribué comme document officiel de la présente session de l'Assemblée générale (A/57/418).

Nous exprimons notre gratitude aux pays intéressés pour leurs utiles observations et suggestions et continuerons à mener des débats sérieux et approfondis sur cette question avec toutes les parties, en nous inspirant encore davantage de leurs vues et de leurs suggestions pour améliorer et enrichir le document susmentionné.

La Chine s'acquitte toujours de manière stricte et fidèle de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et elle appuie activement les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous voudrions féliciter l'Ambassadeur Rogelio Pflirter pour sa nomination au poste de Directeur général de ladite organisation. Nous pensons que sous sa direction, cette organisation connaîtra une période de transition sans heurt, se remettra sur la bonne voie et fera de nouveaux progrès dans l'application de la Convention. La Chine est prête à coopérer avec les autres États membres à la mise en oeuvre globale et effective de la Convention et au bon fonctionnement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Grâce aux efforts conjoints de la Chine et du Japon, des progrès ont été réalisés l'année dernière pour ce qui est de l'enlèvement des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire chinois. Nous espérons que le processus de destruction effectif commencera le plus tôt possible, pour que la grave menace que représentent ces armes pour l'environnement local ainsi que pour la vie et les biens de la population locale puisse être éliminée dans les délais fixés par la Convention.

La Chine a appuyé et activement participé à la négociation du protocole à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous regrettons profondément que le protocole ne soit pas entré en vigueur comme prévu. Dans la situation actuelle, il est particulièrement important de renforcer l'efficacité de la Convention. Par conséquent, la Chine salue toute suggestion ou mesure tendant à renforcer l'efficacité de la Convention et se déclare prête à en discuter dans le cadre multilatéral. À l'approche de la reprise de la session de la cinquième Conférence d'examen de la Convention, la Chine souhaite oeuvrer dans un esprit constructif avec les autres parties pour parvenir à un consensus sur des mécanismes et des mesures de nature

à renforcer l'efficacité de la Convention de façon que la conférence puisse donner des résultats concrets.

La Chine soutient inlassablement les efforts internationaux de lutte contre le commerce illicite des armes légères. Le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la conclusion du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée représentent des acquis notables de la communauté internationale dans ce sens. Il importe au plus haut point de mettre en oeuvre intégralement le Programme d'action et d'accélérer l'entrée en vigueur du Protocole sur les armes à feu. Nous sommes satisfaits de voir que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères examine actuellement la question de l'identification et du traçage des armes légères illicites. Nous espérons que les efforts du Groupe donneront des résultats positifs. La Chine a toujours attaché une grande importance au contrôle de la fabrication et du commerce des armes légères. Elle met dûment en oeuvre les mesures pertinentes du Programme d'action et envisage actuellement la question de la signature du Protocole sur les armes à feu.

La Chine appuie les efforts déployés par la communauté internationale en vue de renforcer la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Elle se félicite du succès de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, à la fin de l'année dernière. Elle salue également la décision prise à la Conférence d'amender l'article premier de la Convention pour en élargir le champ d'application et de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de façon plus approfondie des questions telles que les débris de guerre explosifs. Les deux sessions du Groupe d'experts gouvernementaux tenues cette année ont permis de constater des convergences de vues sur certains aspects de la question des débris de guerre explosifs. La Chine souhaite se joindre aux autres États parties pour faire encore progresser ce processus.

Ces dernières années, la Chine a participé activement à l'aide internationale au déminage, domaine dans lequel il a été obtenu de bons résultats.

En 2002, la Chine a réservé environ 3 millions de dollars à la coopération internationale au déminage, essentiellement en Érythrée et au Liban. En plus du matériel de déminage qu'elle fournit aux deux pays, la Chine a également envoyé un groupe d'experts en Érythrée pour former les démineurs locaux. Elle poursuivra son aide internationale au déminage dans la mesure de ses capacités. Nous sommes également prêts à coopérer avec les autres États et les organisations internationales pour contribuer au renforcement des efforts internationaux de déminage.

Les différentes formes d'échange et de coopération auxquelles on peut avoir recours aident à renforcer la confiance, à éliminer les suspicions, à élargir le terrain d'entente et à faire progresser les choses dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, nous apprécions vivement le travail réalisé par l'ONU ces dernières années. La Chine accorde beaucoup d'importance au dialogue et à la coopération dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et y prend une part active.

Ces dernières années, nous avons mené des consultations fructueuses avec de nombreux pays. En avril dernier, la Chine et l'ONU ont coparrainé une conférence internationale intitulée « Un ordre du jour du désarmement pour le XXI^e siècle », à laquelle ont participé le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, de hauts fonctionnaires de plus de 20 pays et des représentants d'organisations non gouvernementales, qui ont mené des discussions approfondies et fait des suggestions utiles sur des questions aussi importantes que le désarmement nucléaire, la prévention de la course aux armements dans l'espace, la non-prolifération des missiles et le rôle de l'ONU en matière de désarmement. Une brochure contenant un résumé de la conférence et des déclarations faites sera éditée sous peu par le Département des affaires de désarmement.

Après des décennies d'efforts inlassables, la communauté internationale a mis en place un système juridique international de maîtrise des armements et de désarmement relativement complet, qui est devenu un facteur de stabilisation important de l'architecture de sécurité mondiale. Dans la conjoncture actuelle, ce système a un rôle encore plus important à jouer. Aussi, préserver ce système juridique, parvenir à une meilleure maîtrise des armements au niveau international et réaliser le désarmement et la non-

prolifération sont dans l'intérêt commun de tous les États et sont également la responsabilité de tous les États. La Chine collaborera avec les autres pays pour atteindre cet objectif.

M. Zaquev (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que sous votre direction éclairée et aidées de votre expérience considérable, nos délibérations seront couronnées de succès. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

La délégation de la République du Mozambique souhaite également vous assurer, Monsieur le Président, de tout son soutien et de sa coopération dans l'exercice de vos importantes responsabilités. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la Commission au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération des armes de destruction massive restent des éléments absolument prioritaires de l'ordre du jour de l'ONU. Les événements du 11 septembre ont prouvé les dangers du terrorisme international. La probabilité de voir des terroristes mettre la main sur des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou sur leurs composantes multiplie le potentiel de destruction du terrorisme international. Par conséquent, la communauté internationale doit s'unir pour renforcer et consolider le régime de non-prolifération.

Malheureusement, les efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'une coopération véritable en matière de désarmement nucléaire sont restés assez peu convaincants. La Conférence du désarmement continue de ne pouvoir avancer, les négociations sur le désarmement nucléaire et le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles étant restés dans l'impasse. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est pas encore entré en vigueur et la mise en oeuvre des décisions prises à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 n'est encore qu'une perspective lointaine. Conséquence de ce sombre tableau : la menace des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive reste entière.

La situation doit être inversée. L'objectif du désarmement nucléaire doit être poursuivi fermement, par l'universalisation et la mise en oeuvre du cadre juridique existant, sur la base du TNP et du TICE.

Le Mozambique salue l'annonce faite par Cuba de son intention d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous saluons également la signature en mai 2002 du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, dont l'objectif est de réduire les armes nucléaires stratégiques déployées. Ces nouvelles avancées positives méritent d'être mises en exergue et renforcées.

La non-prolifération est une obligation. Le TNP et le TICE demeurent à notre avis la pierre angulaire de tout régime efficace de non-prolifération. Toutefois, ce à quoi nous devrions viser, en définitive, est l'universalisation de ces instruments juridiques critiques en vue de parvenir au désarmement nucléaire complet.

Nous sommes encore confrontés à la question de la menace que représentent actuellement les mines terrestres antipersonnel, qui continuent de bouleverser l'existence de nations et de peuples tout entiers. Au cours de la quatrième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Genève du 16 au 20 septembre, les gouvernements, la société civile et le secteur privé ont réaffirmé leur attachement à l'élimination totale des mines terrestres antipersonnel.

Nous devons commencer maintenant à préparer la Première Conférence d'examen de la Convention, qui doit se tenir en 2004. Nous espérons que la Conférence aboutira à l'adoption de recommandations qui permettront véritablement de traiter complètement la question des mines terrestres antipersonnel.

Nous sommes heureux de voir que plus de 120 États ont adhéré à la Convention. Nous invitons instamment tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer.

Le Mozambique est déterminé à jouer un rôle important dans la lutte contre les mines terrestres. Je tiens à redire que le Mozambique s'est engagé à avoir entièrement détruit, d'ici à 2003, tous ses stocks de

mines, conformément aux dispositions de la Convention d'Ottawa.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et leur prolifération sont les principales sources de violence et d'instabilité économique et sociale, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une mise en oeuvre complète et rapide du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Par son approche réaliste, intégrée et tournée vers l'action, le Programme d'action est indéniablement, à ce stade, le meilleur cadre pour des efforts concrets tendant à mettre un terme à la disponibilité déstabilisante des armes légères et de petit calibre, en particulier dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Nous devons prendre des mesures concrètes aux niveaux régional, sous-régional et national pour atteindre les nobles objectifs qui consistent à mettre un terme au trafic illicite des armes légères et de petit calibre dans le monde. Pendant la conférence à mi-parcours de 2003, nous aurons pour la première fois l'occasion de faire un bilan des progrès et des échecs enregistrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action et d'élaborer des stratégies appropriées pour continuer à traiter ce problème mondial. Nous encourageons tous les États Membres et les autres parties prenantes à participer activement à cette réunion et à travailler à la mise en oeuvre complète du Programme d'action.

Le désarmement et la nécessité de réaliser la paix et la sécurité internationales demeurent l'un des objectifs cruciaux de l'humanité de par le monde. Le succès enregistré dans la réalisation de ces objectifs dépendra largement de la manière dont nous ferons coïncider nos intérêts individuels et collectifs. Nous devons travailler ensemble pour atteindre ces objectifs et permettre à l'Organisation des Nations Unies de remplir ces obligations. Comme dans le passé, le Mozambique est préparé et résolu à apporter sa modeste contribution à ces nobles objectifs.

Comme la Commission s'en souviendra, durant le Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à libérer nos peuples du fléau de la guerre et à chercher à éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Cet engagement doit se traduire par des actions immédiates. Nous devons débarrasser le monde de

toutes les menaces de guerre et de violence. Nous devons orienter tous nos efforts vers la paix, la stabilité et la sécurité que l'humanité mérite. C'est à notre portée. Il nous faut maintenant agir d'une manière décisive.

M. Yap (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction capable, nous pourrions effectuer nos tâches de manière efficace et efficiente. Nous remercions également l'Ambassadeur André Erdős, de la Hongrie, pour son travail pendant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le monde est passé d'une ère à l'autre avec des environnements sécuritaires différents. Dynamisme et mutations constante sont les termes qui décrivent le mieux l'environnement sécuritaire international. La situation en matière de désarmement, toutefois, ne semble pas avancer aussi vite que les transformations sécuritaires. En examinant rétrospectivement les travaux de la Première Commission depuis sa création, il est raisonnable de se demander si la Commission ne ressemble pas à un avion en pilotage automatique lorsqu'il s'agit d'aborder les questions de désarmement. N'avons-nous pas eu tendance à ignorer les avertissements répétés des aiguilleurs du ciel et des instruments de navigation aérienne quant aux dangers devant nous et dirigé notre avion dans la mauvaise direction? Maintenant que l'environnement sécuritaire mondial a pris un autre tournant après le 11 septembre, il est opportun de se demander si la Première Commission ne devrait pas entreprendre une révision stratégique de ses travaux et réexaminer la voie que doit suivre notre avion.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle clef à jouer en matière de désarmement, et cela depuis sa création. Le désarmement est l'une des responsabilités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. Selon la Charte, l'Assemblée générale doit considérer les principes généraux de la coopération pour maintenir la paix et la sécurité internationales en incluant les principes qui régissent le désarmement et la réglementation des armements. En fait, la première résolution de l'Assemblée générale, adoptée le 24 janvier 1946, a identifié l'élimination des armes atomiques et des autres armes de destruction massive comme un objectif. La question du désarmement complet et général a figuré à l'ordre du jour de

l'Assemblée générale depuis 1959. En 1978, à la suite de la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, la Première Commission a recentré ses travaux sur les questions de désarmement et les questions liées à la sécurité.

L'environnement sécuritaire mondial et international a beaucoup changé depuis que la Première Commission a endossé le manteau de champion du désarmement il y a presque un quart de siècle. Mais pour ce qui est des questions actuelles de désarmement, la Première Commission semble être à la traîne. Il semble que nous ne répondions pas à la situation sur le terrain.

Pendant la guerre froide, terrifiés à la perspective de la destruction mutuelle assurée, la Première Commission se préoccupait principalement des armes de destruction massive. La communauté internationale est légitimement devenue obsédée par le désarmement nucléaire. Il est paradoxal de constater que les millions de victimes de la Seconde Guerre mondiale et la fin de la guerre froide n'ont rien à voir avec les armes nucléaires. La plupart des victimes ont été tuées par des armes classiques dans les guerres de libération nationale et dans les guerres par personne interposée pendant la guerre froide. La Première Commission ne devrait-elle pas s'occuper plus vigoureusement des armes classiques qui alimentent ces guerres?

Les morts causées par les armes légères et de petit calibre et les autres armes classiques ont continué après la guerre froide lors de conflits civils et ethniques et lors des guerres de pillage. C'est seulement après une réaction massive de l'opinion publique, provoquée par les organisations non gouvernementales, que l'Organisation des Nations Unies a avancé sur plusieurs questions en matière de désarmement classique, notamment le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et l'impact humanitaire des mines terrestres. Pourquoi donc la Première Commission n'a-t-elle pas joué le rôle de chef de file sur ces questions? En tant qu'acteur essentiel du désarmement, il est du devoir de la Commission de s'asseoir sur le siège du pilote de l'avion et de lui faire suivre le cap approprié.

La date du 11 septembre a marqué le début d'une ère nouvelle dans l'environnement sécuritaire international qui s'accompagne de nouveaux défis pour la Première Commission. L'un des principaux consiste à déterminer la direction du désarmement. Notre

délégation ne prétend pas connaître les réponses, qui ne sont d'ailleurs pas très claires. Pour garantir que cette instance de désarmement traite efficacement des menaces sécuritaires apparues après le 11 septembre, nous exhortons la Commission à entreprendre une révision stratégique de ses travaux, comme cela est parfois nécessaire lorsqu'il y a des changements significatifs dans l'environnement sécuritaire.

Bien sûr, nous ne pouvons pas continuer à discuter du désarmement après le 11 septembre sans prendre en compte la menace du terrorisme. Nous vivons dans un monde nouveau où chacun de nous est exposé à des attaques terroristes asymétriques à une échelle qui était jadis impensable. Même les pays les plus puissants ne sont pas immunisés. Nous avons vu comment des objets de la vie courante peuvent être transformés en armes de terreur et de destruction. Les armes légères et de petit calibre et les autres armes classiques, ainsi que les armes de destruction massive, peuvent toutes tomber entre les mains de terroristes.

La prolifération illicite et incontrôlée des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, contribue au terrorisme. Avec le détournement d'armes légères et de petit calibre, les actes de terrorisme ont augmenté en nombre et en magnitude de par le monde. Des groupes terroristes ont utilisé des fusils et des mitrailleuses obtenus de sources illégales pour perpétrer des actes terroristes contre des innocents. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a débouché sur un programme d'action global. Nombre de mesures visent également les organisations terroristes, mais l'on peut faire plus pour arrêter spécifiquement le trafic des armes légères destinées aux terroristes. La Première Commission doit aussi assumer cette responsabilité, parallèlement aux efforts déployés par l'Organisation pour lutter contre le terrorisme.

La menace terroriste qui se profile signifie également que la Première Commission doit replacer le désarmement par les États-nations dans le contexte approprié. Il est certain que l'Organisation des Nations Unies doit s'employer à éliminer les facteurs socioéconomiques qui favorisent le terrorisme mais, dans le même temps, la menace terroriste impose à tous les pays l'obligation de conserver la capacité de se défendre. Les États ne doivent ni faiblir ni favoriser la montée du terrorisme, qui n'a aucun scrupule à attaquer la société de la façon la plus brutale. Vegetius

disait : « Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre ». C'est l'obligation des États-nations de s'équiper comme il se doit pour protéger leurs citoyens contre des actes de terreur. Ainsi, en Afghanistan, sans une force de sécurité crédible et bien armée, il n'est pas possible de décapiter l'hydre à plusieurs têtes d'Al-Qaida qui se nourrit en son sein, ni empêcher la régénération de la créature.

Je voudrais à présent traiter des armes de destruction massive. Il est clair que ces armes ne rendent pas le monde plus sûr. Leur potentiel de destruction est considérable. Les armes nucléaires ont été décrites à juste titre comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'humanité. Par la simple poussée d'un bouton, la race humaine pourrait être détruite. Tout aussi alarmantes sont les armes chimiques et biologiques, armes terrifiantes et dévastatrices.

Pouvons-nous alors imaginer les horreurs qu'entraînerait l'emploi d'armes de destruction massives par des terroristes? En fait, la menace de terrorisme par l'emploi d'armes de destruction massive est réelle et le danger que des terroristes utilisent de telles armes est alarmant. La solution, pour combattre le terrorisme utilisant ces armes de destruction massive, consiste à s'assurer qu'aucun terroriste ne pourra obtenir des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Cela signifie par exemple qu'il faudra accorder une plus grande attention à la réduction de la prolifération des armes de destruction massive et assurer la destruction appropriée des surplus d'armes de destruction massive alors même que le désarmement nucléaire se poursuit. Le risque croissant que des terroristes emploient ces armes mérite certainement l'examen, par cette Commission, de mesures de désarmement dans ce domaine spécifique.

Je terminerai en disant que nous ne demandons pas à la Commission de réinventer la roue. Il est évident que nombre d'initiatives de la Première Commission sont pertinentes en cette nouvelle ère où le terrorisme est une réelle préoccupation. En fait, les mesures contre la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères illicites sont plus pertinentes que jamais. Il serait avisé que la Première Commission examine ce qui doit être fait pour réduire le flux des armes aux terroristes, mais également qu'elle s'engage dans une réflexion stratégique de son travail après les événements du 11 septembre. La Première Commission pourrait tenir

des discussions et des tables rondes interactives sur le désarmement et le terrorisme durant sa prochaine session. C'est dans notre intérêt à tous de prendre en charge notre destin et d'agir de façon responsable face aux signaux que nous recevons en cette nouvelle ère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

Monseigneur Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission et ma délégation vous assure de sa coopération dans l'exercice de vos fonctions à la tête de cette importante Commission. Ma délégation voudrait également exprimer sa gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, pour son important discours d'hier à la Commission et sa contribution remarquable à la paix et au désarmement dans le monde.

L'Assemblée générale examine chaque année le thème du désarmement général et complet, et ce, depuis 1959. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont aujourd'hui à bien des égards différentes de celles d'il y a 40 ans. Lorsque nous nous sommes rencontrés l'an dernier, l'horreur des attaques terroristes à New York et Washington était encore présente dans notre esprit et notre détermination à stopper le terrorisme, tout aussi résolue. Si les gouvernements continuent d'être préoccupés par le terrorisme, notre rôle au sein de la Commission est d'assurer que les processus de désarmement continuent.

L'ordre imposé par les circonstances de la guerre froide n'existe plus et notre réflexion sur le désarmement doit prendre en compte les nouvelles réalités contemporaines. Ainsi, en signant le 24 mai 2002 le Traité sur la réduction des forces offensives stratégiques, les États jadis adversaires sont convenus de réduire le nombre d'ogives nucléaires stratégiques de 2 200 à 1 700 d'ici à 2012. Les réductions auraient pu être plus importantes et le Traité aurait pu être plus rassurant s'il avait prévu un désarmement irréversible, transparent et effectivement vérifié, l'accord doit être salué comme un nouveau signe de coopération. Le monde attend et a sérieusement besoin de projets similaires.

Des mesures pratiques en matière de désarmement et de consolidation de la paix, les accords de désarmement régional et surtout les mesures

adoptées pour réduire le commerce illicite des armes légères doivent être renforcées. Ces mesures, ainsi que le renforcement de la relation entre le désarmement et le développement, peuvent avoir des effets considérables en améliorant les conditions de la sécurité humaine dans le monde entier.

Les menaces posées par les armes biologiques et chimiques ont beaucoup retenu l'attention du fait, notamment, que des quantités relativement petites de ces matières peuvent avoir des effets dévastateurs. Nous avons tous vu la peur et l'hystérie que des petites quantités d'anthrax peuvent susciter. Comme ces menaces ne respectent aucune frontière, des efforts multilatéraux sont absolument nécessaires pour les éliminer. La sécurité du monde dépend maintenant de la façon dont les États feront face à cette nouvelle situation; c'est une obligation impérieuse.

Au cours des prochains mois, la cinquième Conférence d'examen des États Parties à la Convention sur les armes biologiques se réunira pour finaliser le travail sur la négociation d'un protocole de vérification juridiquement contraignant. La première session de cet examen peut difficilement être qualifiée de succès.

Une réactivation de ce processus est tout à fait nécessaire et c'est pourquoi le Saint-Siège a décidé d'adhérer à la Convention sur les armes biologiques, le 4 janvier 2002. Comme indiqué dans la déclaration du Saint-Siège, jointe à son instrument d'adhésion à la Convention,

« les tragiques événements du 11 septembre 2001 ont conduit à une prise de conscience plus claire et plus générale de la nécessité d'instaurer une culture de dialogue multilatéral et un climat de confiance entre tous les membres de la famille humaine. En ce moment particulier de l'histoire, les instruments de coopération et de prévention constituent l'une des garanties les plus efficaces face aux actes odieux tels que l'utilisation d'armes biologiques capables de frapper aveuglément des populations civiles innocentes ».

Lorsque la Convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes biologiques a été ouverte à la signature, en 1972, il s'agissait de la toute première Convention de limitation des armements à interdire complètement toute une catégorie d'armes. Mais il lui manquait les mécanismes de suivi ou de vérification de l'application de ses dispositions. En 1995, on a commencé à travailler à

l'élaboration de mesures concrètes en vue d'assurer le respect de la Convention. L'échec qui a été enregistré lors la cinquième Conférence d'examen de l'année dernière doit être surmonté car il faut renforcer le futur régime d'interdiction des armes biologiques.

Les 145 États parties à la Convention sur les armes biologiques devraient se mettre d'accord sur une liste complète de mesures qui pourraient être appliquées par étapes et qui permettraient de renforcer la Convention, grâce à une plus grande transparence, à une meilleure détection et à une plus forte dissuasion des activités interdites. Cette approche permettrait d'instaurer la confiance dans la Convention.

Il s'est tenu au cours de l'année écoulée deux conférences importantes concernant le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, à nouveau, des signes inquiétants de discorde sont apparus. Comme cela a été indiqué dans la déclaration du Saint-Siège annexée à l'instrument d'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires le 18 juillet 2001,

« Le Saint-Siège est convaincu que dans le domaine des armes nucléaires, l'interdiction des essais et du développement ultérieur de ces armes, le désarmement et la non-prolifération sont étroitement liés et qu'ils doivent être réalisés au plus tôt sous un contrôle international efficace ».

Un important pas en avant a été accompli lorsque le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires a été ouvert à la signature en 1996. Lors de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, en 2001, 161 États avaient signé le Traité et 87 l'avaient ratifié. Mais il semble que cet élan se soit ralenti aujourd'hui. Si toutes les nations et les populations doivent se réjouir que le moratoire sur les essais persiste, la difficulté qu'il y a à obtenir le nombre de ratifications nécessaires menace d'entraîner l'effondrement de l'architecture du régime de non-prolifération qui a été édiflée avec tant de difficulté au fil des ans.

La deuxième conférence, la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, a également reflété la paralysie des efforts de désarmement nucléaire. À la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États dotés d'armes

nucléaires avaient pris l'engagement sans équivoque de parvenir à une élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Un programme en 13 étapes pratiques avait été adopté en vue d'un désarmement nucléaire systématique et progressif. Mais les espoirs suscités en 2000 ont été anéantis en 2002 lorsqu'il est devenu évident que les États dotés d'armes nucléaires n'appliqueraient pas ces 13 mesures.

Le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, aujourd'hui abandonné, et le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires faisaient tous deux partie intégrante des 13 mesures. Comment se fait-il que ce qui a été décidé en 2000 soit abandonné deux ans plus tard à peine? Il ne faut pas oublier que des efforts multilatéraux réels sont nécessaires en vue de réaliser le désarmement nucléaire car de tels efforts, de par leur nature même, sont susceptibles de garantir des normes universelles et permanentes liant tous les États. À cet égard, le TNP reste la pièce centrale du régime international de non-prolifération nucléaire et la valeur du TNP dépend de ce que toutes les parties respectent leurs obligations. Le TNP joue un rôle capital dans les efforts en vue d'éviter que ne se répandent les armes nucléaires et en particulier qu'elles ne tombent aux mains de terroristes ou d'États qui les soutiennent.

La préoccupation du Saint-Siège ne cesse de croître quand il constate que le régime de non-prolifération, dont le TNP est la pierre angulaire, s'effrite peu à peu. Les politiques de dissuasion nucléaire en vigueur à l'époque de la guerre froide doivent maintenant céder la place à des mesures concrètes de désarmement reposant sur le dialogue et la négociation multilatérale, qui sont les valeurs fondamentales du processus de désarmement. Grâce aux instruments mis en place par le droit international, de telles mesures facilitent le règlement pacifique des différends, entraînent une meilleure compréhension mutuelle et encouragent un climat de confiance, de coopération et de respect entre tous les États. Ainsi, elles sont véritablement l'affirmation d'une culture de vie et de paix reposant sur les valeurs de responsabilité, de solidarité et de dialogue.

Le Saint-Siège a maintes fois déclaré à cette Commission et répète aujourd'hui qu'on ne peut accepter sur le plan moral une doctrine militaire qui symbolise la permanence des armes nucléaires. Une telle doctrine est incompatible avec la paix que nous voulons pour le XXI^e siècle et ne saurait être justifiée.

Ces armes sont en effet des instruments de mort et de destruction.

La coopération entre les gouvernements, ainsi qu'entre les organisations militaires et humanitaires et d'autres représentants de la société civile, en vue de l'application de la Convention relative aux mines terrestres a été exemplaire pour ce qui est d'instaurer la confiance et la bonne volonté parmi tous les groupes concernés. L'éloignement physique ou idéologique entre les différents groupes concernés et les autres difficultés du même ordre que l'on rencontre au cours des activités de désarmement ne sont pas forcément un obstacle insurmontable. En cette ère d'interdépendance, il n'est plus tolérable de condamner, par l'inaction, des populations entières à vivre dans la crainte et dans une situation extrêmement précaire.

La Commission a fait un excellent travail au fil des ans pour améliorer les normes de désarmement dans tous les domaines. Les cycles de l'histoire nous apportent à la fois des progrès et des reculs, mais nous

ne devons jamais perdre de vue notre objectif, qui consiste à réduire les causes de la guerre. Le pape Jean-Paul II, dans son message de la Journée mondiale de la paix 2002, intitulé « Il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon », a exprimé un grand espoir, reposant sur la conviction selon laquelle le mal, le *mysterium iniquitatis*, n'aura pas le dernier mot dans les affaires des hommes.

Les techniques de médiation, de négociation et de vérification sont encore d'actualité. Elles ont donné à l'humanité une raison d'espérer. Ce sont les mesures que nous devons appuyer dans notre effort constant d'élimination des armes de guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite Mgr Renato Raffaele Martino, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de chacune des personnes présentes, de sa nomination à la présidence du Conseil pontifical Justice et Paix. Je pense que c'est une très bonne chose d'avoir un ami au Vatican.

La séance est levée à 12 h 20.